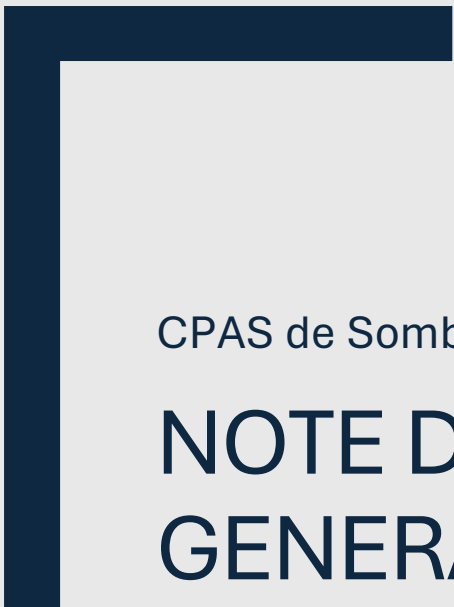




CPAS de Sombrefe

NOTE DE POLITIQUE GENERALE

Budget 2026

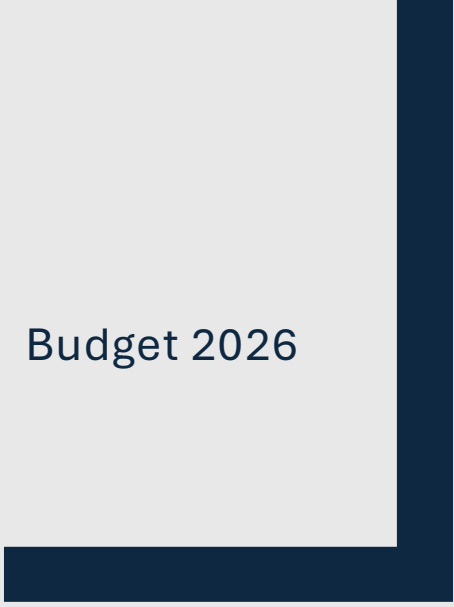


Table des matières

I. Le CPAS	3
1. Les organes de gestion	3
a) Le Conseil de l'Action Sociale	3
b) Le Comité Spécial du Service Social	4
c) Le Bureau Permanent	4
d) Le comité de concertation.....	4
e) Le Conseil commun Commune-CPAS	4
II. Le budget	5
1. Budget ordinaire et extraordinaire	5
2. Caractéristiques du budget	5
III. La déclaration de politique générale.....	6
- Être une administration efficiente qui valorise ses talents et renforce son attractivité comme employeur	6
- Être une commune qui accentue la transition	6
- Être une commune qui accentue la digitalisation	6
- Être une commune qui veille au maintien de finances communales saines	6
OS 1 – Être un territoire dynamique et attractif pour vivre, apprendre, travailler et entreprendre	7
1. Accompagnement dans le cadre de la Réforme des allocations de chômage	7
2. Accompagnement vers l'emploi, la formation et l'autonomie socio-professionnelle	8
3. Maintien d'une vie de qualité à tous les âges de la vie	9
4. Renforcement de l'accompagnement budgétaire.....	9
5. Soutien aux familles et aux enfants.....	10
6. Renforcement de l'inclusion	10
7. Amélioration de l'accès au logement et cadre de vie	11
8. Mobilité inclusive et services adaptés.....	11
9. Développement des synergies.....	12
OS 2 – Être une administration efficiente qui valorise ses talents et renforce son attractivité comme employeur	13
1. Professionnalisation des équipes : procédures, accueil et accompagnement	13
2. Gestion moderne des compétences	13
3. Diffusion de méthodes de travail innovantes	14
OS 3 – Être une commune qui accentue la transition	15
1. Gestion durable du patrimoine immobilier	15
2. Transition énergétique et sensibilisation	15
OS 4 – Être une commune qui accentue la digitalisation	16
1. Modernisation de la communication et de l'information au public	16
OS 5 – Être une commune qui veille au maintien de finances communales saines	17
1. Renforcement du pilotage financier	17
2. Développement d'outils de gestion et de suivi.....	17

IV. La conclusion	19
--------------------------------	-----------

I. Le CPAS

1. Les organes de gestion

a) Le Conseil de l'Action Sociale

Le Conseil de l'action sociale est l'organe principal du CPAS. Dans un souci d'harmonisation avec les règles applicables au niveau communal, le Conseil doit se réunir au moins dix fois par an (et non plus une fois par mois). Les réunions sont établies sur convocation du président.

Le Conseil s'occupe de tout ce qui est de la compétence du CPAS, à moins que la loi n'en dispose autrement. Lorsque la loi énonce que telle disposition relève du CPAS, une délégation vers un autre organe – dans les limites légales – est possible. A contrario, lorsqu'il s'agit d'une disposition qui fait expressément référence au Conseil de l'action sociale, une délégation n'est pas possible.

Au moins une fois par an, une réunion conjointe du Conseil de l'action sociale et du Conseil communal est organisée.

Composition :

Nom/Prénom	Groupe politique (liste)
Caroline Allard	IC-MR
Laurence Vandermeulen	IC-MR
Hugo Hottat	IC-MR
Cécile Ancion	IC-MR
Olivier Moreaux	IC-MR
Michel Longueville	IC-MR
Alix Bogaert	Autrement
Emmanuelle Paternostre	Osons ensemble

Alain Demoustier	Parti Socialiste
------------------	------------------

Le Bourgmestre peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

b) Le Comité Spécial du Service Social

Le Comité spécial du service social est chargé d'accorder l'aide sociale individualisée aux personnes et aux familles. Le nombre de membres est fixé par le Conseil.

c) Le Bureau Permanent

Chaque CPAS a l'obligation de disposer d'un bureau permanent. Il est chargé de l'expédition des affaires d'administration courante. Dans le cas d'une urgence, le bureau permanent peut exercer certains pouvoirs du Conseil de l'action sociale en matière de marchés publics, de gestion des ressources humaines ou de domaines plus généraux en fonction des situations. La décision doit, cependant, être communiquée au Conseil qui en prendra acte lors de sa prochaine séance.

d) Le comité de concertation

Le Comité de concertation a lieu au moins tous les trois mois entre une délégation du Conseil de l'action sociale et une délégation du Conseil communal qui forment, ensemble, le Comité de concertation.

e) Le Conseil commun Commune-CPAS

La cohérence entre la Commune et le CPAS est une nécessité pour offrir des services adéquats, pertinents et réfléchis aux citoyens. Les relations entre ces deux institutions sont basées sur l'autonomie et la tutelle. Le Conseil communal commun Commune-CPAS est dans l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

II. Le budget

1. Budget ordinaire et extraordinaire

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du CPAS (service ordinaire) et la volonté politique de la majorité en place en matière d'investissements (service extraordinaire).

Le budget du CPAS comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Dans le cycle comptable, le budget constitue le document financier initial et revêt donc à cet égard une importance particulière dans la vie du CPAS.

2. Caractéristiques du budget

Tout d'abord, c'est un acte d'autorisation (base légale) : il accorde au CPAS l'autorisation de percevoir des recettes ou de procéder à des engagements de dépenses. L'approbation d'un crédit budgétaire ne dégage toutefois pas les autorités du CPAS de l'application des diverses législations et réglementations applicables à l'opération recouverte par ce crédit. Par exemple, en matière de marchés publics, la présence d'un article budgétaire de dépenses autorise la conclusion effective du marché mais n'exonère pas l'autorité compétente du respect de l'ensemble des étapes imposées par la réglementation sur les marchés publics.

Ensuite, il s'agit d'un acte prévisionnel à portée économique (gestion financière) : le budget estime et définit à l'avance des montants de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir, montants évalués au plus juste. De ce fait, il est un outil de gestion.

De plus, c'est un acte politique : le budget constitue une traduction, en termes financiers, des conceptions politiques de ses auteurs et est approuvé, *in fine*, par un corps élu démocratiquement ; il constitue la matérialisation d'un objectif de politique sociale décidé par le Conseil de l'action sociale, le reflet des choix politiques tant au niveau des dépenses (que veut-on faire ?) qu'au niveau des recettes (comment va-t-on financer les dépenses ?).

Enfin, c'est un acte juridique du CPAS, pleinement exécutoire dès qu'il a été approuvé par l'autorité de tutelle ; il a donc « force de loi » pour le CPAS.

III. La déclaration de politique générale

Cette déclaration politique générale présente les orientations et les priorités qui guideront l'action du CPAS tout au long de l'année 2026.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez les réalisations, les actions et les projets inscrits au budget 2026. Ceux-ci ont été élaborés dans le cadre du Programme Stratégique Transversal conçu conjointement par la commune et le CPAS afin d'assurer une vision cohérente, coordonnée et durable des politiques à mener.

Le PST se décline en 5 objectifs stratégiques :

- Être un territoire dynamique et attractif pour vivre, apprendre, travailler et entreprendre
- Être une administration efficiente qui valorise ses talents et renforce son attractivité comme employeur
- Être une commune qui accentue la transition
- Être une commune qui accentue la digitalisation
- Être une commune qui veille au maintien de finances communales saines

OS 1 – Être un territoire dynamique et attractif pour vivre, apprendre, travailler et entreprendre

1. Accompagnement dans le cadre de la Réforme des allocations de chômage

Les réformes qui entreront en vigueur dès janvier 2026 ont fortement influencé l'élaboration du budget 2026. Afin de garantir un accompagnement de qualité à l'ensemble des Sombreffois, le CPAS a choisi de renforcer ses démarches proactives et d'améliorer la qualité du service rendu.

Ainsi, en 2026, le CPAS continuera d'organiser des séances d'informations, adoptera une communication proactive concernant les droits et devoirs des bénéficiaires et mettra en place des permanences spécifiques.

La réforme ayant pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires, le CPAS prévoit également d'investir de manière significative dans son service d'insertion socio-professionnelle.

Enfin, pour faire face au nombre potentiellement croissant de bénéficiaires, le budget 2026 intègre l'engagement d'un assistant social supplémentaire.

Actions :

- Mise en place de séances d'informations
- Actualisation du site internet
- Mise en place de permanences spécifiques
- Renforcer le service d'insertion socio-professionnelle

2. Accompagnement vers l'emploi, la formation et l'autonomie socio-professionnelle

Favoriser l'insertion professionnelle et renforcer l'autonomie socio-économique des citoyens demeurent des priorités majeures du CPAS. Face à l'évolution du marché du travail et aux besoins croissants d'accompagnement, le budget 2026 prévoit un ensemble d'actions complémentaires visant à informer, former et soutenir les chercheurs d'emploi.

Ces initiatives couvrent l'ensemble du parcours d'insertion : accès plus facile aux offres d'emploi locales, découverte de métiers, simulation d'entretiens, identification des besoins en formation et développement d'ateliers adaptés aux secteurs en pénurie. Elles s'accompagnent également de dispositifs individualisés, tels que le carnet de parcours pour les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et de collaborations renforcées avec des partenaires spécialisés tels que le FOREM, la Maison de l'Emploi, ALPHA-FLE...

L'objectif est clair : offrir à chaque citoyen les outils nécessaires pour accéder durablement à l'emploi et gagner en autonomie professionnelle.

Actions :

- Création d'un carnet de parcours pour les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.
- Relayer sur le site du CPAS les offres du FOREM locales et afficher celles-ci en version papier.
- Organiser une séance d'information annuelle sur les aides à l'emploi (avec le FOREM).
- Organiser des ateliers annuels de découverte de métiers (Forem).
- Organiser semestriellement des simulations d'entretiens d'embauche.
- Réaliser une étude des besoins en formation des secteurs locaux (agriculture durable, artisanat, tourisme, commerce, services).
- Soutenir l'organisation de formations professionnelles reconnues.
- Identifier les métiers émergents ou en pénurie pour créer des ateliers adaptés.
- Solliciter ALPHA-FLE pour de potentielles interventions sur le territoire.

3. Maintien d'une vie de qualité à tous les âges de la vie

Les Sombreffois méritent des services de qualité, quel que soit leur âge. Le budget 2026 prévoit un soutien renforcé aux jeunes, un public particulièrement fragilisé selon le rapport annuel 2024 et les études menées dans le cadre de la réforme des allocations de chômage.

Les personnes âgées seront également au centre des priorités budgétaires. Le règlement du service de livraison de repas sera revu afin de favoriser le maintien à domicile et de garantir un accompagnement adapté à leurs besoins.

Plus globalement, le CPAS entend poursuivre le développement de services accessibles à l'ensemble des citoyens : permanences diverses, décentralisées, gratuites et ouvertes à tous les Sombreffois.

Actions :

- Offrir un service de soutien psychologique adapté aux 18–24 ans.
- Réviser le règlement du service de livraison des repas pour favoriser le maintien à domicile.
- Poursuite et développement de l'organisation des permanences

4. Renforcement de l'accompagnement budgétaire

Les difficultés de gestion budgétaire constituent une problématique récurrente parmi les bénéficiaires du CPAS. Afin d'y répondre, le CPAS continuera d'investir dans un dispositif de guidance budgétaire accessible à tous. Par ailleurs, pour faciliter l'analyse des dossiers, les agents disposeront désormais d'indicateurs et d'un canevas commun permettant d'uniformiser les pratiques tout en conservant l'indispensable analyse individualisée de chaque situation.

Actions :

- Mettre en place un dispositif de guidance budgétaire accessible à tous.
- Définir des indicateurs permettant de repérer les situations budgétaires à risque.

5. Soutien aux familles et aux enfants

Soutenir les familles, en particulier celles confrontées à des difficultés matérielles ou à une charge parentale accrue, constitue l'une des priorités du CPAS. Le budget 2026 renforce cet engagement en développant des actions concrètes qui visent à alléger le poids financier du quotidien, à faciliter l'accès aux activités éducatives et extrascolaires, et à offrir un espace d'écoute et de soutien adapté aux réalités familiales contemporaines.

L'objectif est d'accompagner chaque famille dans son parcours, de renforcer leur résilience et, surtout, de garantir à chaque enfant les mêmes chances d'épanouissement et de réussite.

Actions :

- Proposer un kit « rentrée scolaire » pour les familles précarisées.
- Octroyer des chèques facilitant l'accès aux stages et solutions extrascolaires.
- Organiser des groupes de parole pour parents solos et créer un parcours « rebond monoparental ».

6. Renforcement de l'inclusion

Renforcer l'inclusion et garantir l'accessibilité des services publics à tous constitue un axe essentiel de l'action du Centre. Le budget 2026 inscrit cette priorité en prévoyant des mesures destinées à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Parallèlement, en collaboration claire avec la commune, des campagnes régulières de sensibilisation permettront de renforcer la compréhension, la bienveillance et l'ouverture au sein de la commune.

L'objectif est de faire de l'inclusion un principe partagé et observable aussi bien dans les pratiques professionnelles que dans le regard porté par l'ensemble des citoyens.

Actions :

- Mettre en place une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap à destination des agents.
- Organiser régulièrement des campagnes de sensibilisation sur le handicap.

7. Amélioration de l'accès au logement et cadre de vie

L'accès à un logement adapté, sûr et abordable demeure une condition essentielle au bien-être et à l'autonomie des Sombreffois. Conscient des besoins croissants et des réalités du terrain, le CPAS place en 2026 une attention particulière sur l'amélioration de l'accompagnement lié au logement. Cela passe à la fois par une réflexion stratégique sur l'offre disponible et à venir, par un soutien concret aux habitants dans leurs démarches et par une mise à jour des dispositifs existants afin d'en optimiser le fonctionnement.

L'objectif est de garantir à chacun des solutions d'hébergement dignes et adaptées tout en renforçant la qualité du service public en matière de logement.

Actions :

- Analyser la faisabilité d'une nouvelle résidence-services sur le territoire.
- Organiser mensuellement un atelier de recherche de logement au sein de l'EPN.
- Réviser le règlement d'ordre intérieur de l'ILA du CPAS.

8. Mobilité inclusive et services adaptés

Faciliter les déplacements de tous les citoyens, y compris des personnes à mobilité réduite ou disposant de moyens de transport limités, constitue un enjeu essentiel d'inclusion et de qualité de vie. En 2026, le CPAS souhaite renforcer l'accessibilité du territoire en étudiant de nouvelles solutions de transport adapté et en évaluant la faisabilité d'un service de ramassage vers le marché hebdomadaire.

Ces initiatives visent à réduire l'isolement, à soutenir l'autonomie et à garantir à chacun un accès équitable aux services, aux commerces et aux activités locales.

Actions :

- Analyser les possibilités de nouvelles solutions de transport adapté.
- Étudier la faisabilité d'un service de ramassage vers le marché hebdomadaire.

9. Développement des synergies

Le renforcement des synergies avec la commune et les acteurs de terrain constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficacité des actions sociales et garantir une réponse cohérente aux besoins des citoyens. En 2026, le CPAS entend poursuivre et structurer davantage ses collaborations avec les partenaires locaux, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou spécialisés.

Cette dynamique partenariale vise à optimiser la complémentarité des interventions, à assurer un suivi plus fluide des situations et à renforcer la qualité du service rendu. Elle permet également d'inscrire l'action sociale dans une logique de réseau, plus agile et plus réactive face aux défis rencontrés par la population tout en limitant les coûts.

Actions :

- Élaborer un plan de continuité d'activité.
- Réaliser et mettre à jour annuellement les fiches de suivi des collaborations.
- Établir des indicateurs partagés de résultats dans les dossiers GREASUR.

OS 2 – Être une administration efficiente qui valorise ses talents et renforce son attractivité comme employeur

1. Professionnalisation des équipes : procédures, accueil et accompagnement

Le développement des ressources humaines constitue un enjeu central pour assurer la qualité et la continuité du service public notamment au regards des nombreux défis qui attendent le CPAS dans les mois et les années à venir. En 2026, le CPAS souhaite renforcer l'accompagnement de ses agents en harmonisant les pratiques internes et en améliorant la circulation de l'information.

La mise en place d'une procédure commune d'accueil et de départ, la création d'un référentiel « ressources humaines » accessible à tous ainsi que la clarification des conditions d'évolution de carrière à la suite de la révision des statuts permettront d'offrir un cadre de travail plus structuré, plus transparent et plus attractif.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté de soutenir les équipes, de valoriser les compétences et de renforcer l'attractivité de l'institution comme employeur.

Actions :

- Établir une procédure commune d'accueil et de départ des collaborateurs.
- Créer un référentiel FAQ RH.
- Informer le personnel des conditions d'évolution de carrière post-révision des statuts.

2. Gestion moderne des compétences

Dans un contexte où les missions du service public évoluent et se diversifient, le CPAS s'engage à moderniser la gestion de ses ressources humaines afin d'assurer une adéquation optimale entre les compétences des agents et les besoins de l'institution. Le budget 2026 prévoit ainsi la mise à jour des monographies de fonction pour intégrer pleinement les soft skills, désormais essentielles à la qualité de l'accueil et du service rendu.

Parallèlement, la révision du système d'évaluation vise à renforcer la culture du développement professionnel et à offrir aux agents un cadre clair, motivant et orienté vers la progression continue.

Actions :

- Actualiser les monographies de fonction pour intégrer des soft skills.
- Revoir le système d'évaluation des agents.

3. Diffusion de méthodes de travail innovantes

Face à des besoins qui évoluent rapidement, le CPAS souhaite encourager des méthodes de travail plus innovantes, collaboratives et flexibles. En 2026, une attention particulière sera portée à la diffusion de la méthodologie agile auprès des porteurs de projets. Cette démarche vise à renforcer la créativité, à faciliter l'adaptation continue des actions aux réalités du terrain et à soutenir une culture de projet plus réactive et plus efficace. La force de nos équipes constitue un atout majeur pour adapter le Centre aux évolutions sociales et aux besoins émergents.

Action :

- Sensibiliser les porteurs de projets à la méthodologie agile.

OS 3 – Être une commune qui accentue la transition

1. Gestion durable du patrimoine immobilier

La gestion durable et efficiente du patrimoine public constitue un enjeu stratégique pour garantir des infrastructures adaptées, sécurisées et optimisées au service des citoyens. En 2026, le CPAS entend renforcer la connaissance et la valorisation de son patrimoine immobilier en actualisant le cadastre des biens dont il dispose.

Parallèlement, la rénovation du bâtiment de la rue Gustave Fiévet témoigne de la volonté d'investir dans des infrastructures fonctionnelles et modernes, capables de répondre aux besoins actuels et futurs des usagers comme des équipes.

Actions :

- Actualiser le cadastre des biens immobiliers.
- Rénover le bâtiment de la rue Gustave Fiévet.

2. Transition énergétique et sensibilisation

La transition énergétique constitue un enjeu essentiel pour maîtriser les consommations, réduire l'impact environnemental et encourager des comportements responsables. En 2026, le CPAS renforcera son action en matière de sensibilisation en organisant, avec l'appui de partenaires tels que le SPW, des campagnes destinées à informer et accompagner les citoyens vers une utilisation plus raisonnée de l'énergie.

Cette démarche vise à promouvoir une culture énergétique durable et à soutenir chaque ménage dans la réduction de ses dépenses et de son empreinte environnementale.

Actions :

- Organiser des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie avec les partenaires (SPW...).

OS 4 – Être une commune qui accentue la digitalisation

1. Modernisation de la communication et de l'information au public

La modernisation de la communication et de l'information au public constitue un levier essentiel pour rendre les services plus accessibles et répondre efficacement aux attentes des citoyens. En 2026, le CPAS poursuivra cette dynamique afin d'informer les Sombreffois des actions mises en place par le Centre notamment en mettant à jour la rubrique « Foire Aux Questions » créée en novembre 2025 sur son site internet en développant la communication via divers canaux. Cet outil permettra d'apporter des réponses simples, rapides et centralisées aux interrogations les plus courantes, tout en améliorant la transparence et la fluidité des échanges entre le Centre et la population.

Action :

- Créer une rubrique « Questions fréquentes » sur le site du CPAS.
- Poursuivre le travail d'amélioration de communication

OS 5 – Être une commune qui veille au maintien de finances communales saines

1. Renforcement du pilotage financier

Assurer une gestion financière rigoureuse et anticipative constitue l'un des fondements de la bonne gouvernance publique. En 2026, le CPAS renforce son pilotage financier en développant des outils de planification et d'analyse destinés à garantir la soutenabilité des dépenses et la continuité des services.

L'élaboration de tableaux de prévision budgétaire pluriannuelle, de plans de renouvellement du charroi, d'embauche et de formation s'inscrit dans cette volonté d'inscrire l'action publique dans une perspective de long terme. Par ailleurs, la mise en place d'une matrice et d'une cartographie des risques permettra d'anticiper les vulnérabilités potentielles et de sécuriser les choix budgétaires.

Ces démarches visent à renforcer la maîtrise financière de l'institution et à soutenir un développement cohérent et responsable des services rendus.

Actions :

- Élaborer un tableau de prévision budgétaire pluriannuelle.
- Élaborer un plan pluriannuel de renouvellement du charroi.
- Élaborer un plan d'embauche pluriannuel.
- Élaborer un plan de formation pluriannuel.
- Élaborer une matrice et une cartographie des risques.

2. Développement d'outils de gestion et de suivi

Le développement d'outils de gestion performants constitue un levier essentiel pour améliorer le pilotage interne, renforcer la transparence et optimiser la prise de décision. En 2026, le CPAS entend structurer davantage son suivi organisationnel en définissant des indicateurs pertinents pour chaque service et en mettant en place un reporting régulier permettant d'identifier rapidement les écarts et d'y apporter des mesures correctrices.

La création d'un tableau de bord interactif aligné sur les objectifs du PST, l'adaptation du rapport d'activité annuel, la formalisation d'une fiche d'évaluation des actions ainsi que le développement d'outils de suivi spécifiques, notamment pour les récupérations d'aides sociales et les garanties locatives, s'inscrivent dans cette dynamique de modernisation.

Ces initiatives visent à renforcer la maîtrise opérationnelle de l'institution et à assurer un pilotage plus réactif, plus lisible et orienté sur les résultats.

Actions :

- Définir des indicateurs pertinents pour chaque service.
- Assurer un reporting périodique des indicateurs et mettre en œuvre des mesures correctrices en cas d'écart.
- Créer un tableau de bord organisationnel interactif lié aux objectifs du PST.
- Adapter le rapport d'activité annuel autour des axes du PST.
- Créer une fiche d'évaluation des actions pour présentation aux organes.
- Développer un outil interactif de suivi des récupérations d'aides sociales et des garanties locatives.

IV. La conclusion

L'année 2026 sera, sans aucun doute, une année charnière, marquée par des défis majeurs tant financiers qu'organisationnels. La réflexion budgétaire a naturellement intégré, aussi rigoureusement que possible, les différentes réformes qui impacteront les CPAS ainsi que les acteurs qui collaborent, de près ou de loin, avec l'institution.

Il est évident qu'un important travail d'efficience devra être mené afin d'identifier les démarches qui apportent une réelle plus-value aux Sombreffois, et celles qui, au contraire, sont devenues obsolètes ou moins pertinentes. Des choix devront être posés, parfois avec courage et il est de notre responsabilité politique d'y faire face avec discernement, lucidité et proactivité.

Ce carrefour peut néanmoins être appréhendé comme une occasion unique de revoir les processus, les organisations et les modes de fonctionnement. L'année 2026 exigera de l'innovation, de l'efficience et une confrontation constructive, mais ces changements s'opéreront dans la bienveillance, avec un souci constant d'accompagnement, soutenus par des agents compétents, engagés et investis.

L'ensemble des actions prévues pour 2026 dans le Programme Stratégique Transversal ont été intégrées dans ce budget. Plusieurs articles budgétaires seront spécifiquement consacrés à la réforme du chômage, tant à travers des engagements de personnel que par l'organisation d'ateliers, de permanences et de séances d'information, tout en veillant à adapter l'organisation interne à la nouvelle réalité du terrain.

L'accent sera également maintenu sur la réinsertion socio-professionnelle. Les réformes annoncées démontrent à quel point ce travail doit se poursuivre et s'intensifier, en particulier pour les jeunes, qui apparaissent clairement comme un public de plus en plus fragilisé dans notre commune.

Plus largement, le budget 2026 s'inscrit dans une approche globale des âges de la vie : familles, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées constituent le cœur de la réflexion budgétaire et bénéficient de moyens conséquents.

La mobilité occupe également une place importante dans la stratégie budgétaire. Des projets concrets liés au mobisocial, à l'accès au marché hebdomadaire ou encore à la mobilité inclusive seront poursuivis ou amorcés dès 2026.

Le logement représente un autre axe prioritaire. Des moyens spécifiques sont mobilisés pour renforcer l'accompagnement vers un logement stable et pour soutenir la rénovation du patrimoine immobilier du Centre.

La communication, elle aussi, reste un pilier central. Il est de notre devoir d'informer les habitants sur leurs droits, leurs devoirs, mais également sur les projets, ateliers et permanences organisés par le Centre. Investir dans des actions n'a de sens que si l'information parvient réellement au public visé.

Enfin, l'ensemble de ces projets devra s'appuyer sur une réflexion budgétaire continue, éclairée par des indicateurs clairs et suivis régulièrement.

Plus que jamais, 2026 sera une année de transition constructive, où chaque investissement, chaque choix et chaque action s'inscriront dans une volonté commune : garantir un service public plus moderne, plus juste et plus proche des citoyens.